



ont été utilisées par les amateurs de jardinage, une quantité non négligeable.

D'après une récente étude du Muséum National d'Histoire Naturelle et de l'Observation de la Biodiversité Urbaine de Seine-Saint-Denis, si les jardins privés ne représentent que 2 % des surfaces nationales, les jardiniers amateurs utilisent pourtant jusqu'à 10 % des volumes de pesticides en usage sur le territoire. L'étude, portant sur près de 5 000 jardins privés sur l'ensemble du territoire, montre que l'utilisation de pesticides dans le cadre privé a un impact sur la réduction du nombre des bourdons et papillons. Ce qui va dans le même sens que les nombreuses études en milieu agricole, qui pointent les effets des pesticides sur la mortalité des insectes pollinisateurs. On peut donc supposer que l'impact de l'utilisation de pesticides dans les jardins privés engendre également des pollutions diffuses des eaux, des sols, de l'air et de l'ensemble de la biodiversité en général.

L'usage de ces produits dans les jardins privés n'est donc pas anodin. Souvent peu formés à leur manipulation (usages inadaptés, surdosages, absence d'équipement de protection individuelle, etc.), les jardiniers amateurs ont peu conscience des risques qu'ils encourent pour leur santé, pour celle de leurs proches et pour leur environnement.

Ainsi, un sondage de 2010 (étude de *Jardiver't*) montre que la majorité des jardiniers ont utilisé des pesticides sans avoir conscience de leur dangerosité ; seulement 32 % estiment que ces produits sont dangereux ; 20% considèrent que ces produits ne présentent aucun danger.

La vente de produits pesticides se fait directement dans les grandes surfaces ou dans les jardinerie, où ils sont en accès libre. Le caractère cancérigène probable du Round Up doit amener les jardinerie et grandes surfaces à le retirer immédiatement de la vente.

## Huit ans, c'est trop !

Le 23 janvier 2014, le Parlement a adopté la loi Labbé, qui vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Cette loi prévoit l'interdiction de la commercialisation et de la détention de ces produits pour les usages non professionnels à compter du 1er janvier 2022, cette dernière mesure concernant principalement les jardiniers amateurs. Si cette loi est une avancée dans la bataille contre les pesticides, les échéances sont beaucoup trop lointaines !



Concernant la mesure qui touche les jardiniers amateurs, la raison invoquée pour attendre encore huit ans avant cette interdiction est qu'il faudrait laisser du temps aux industriels de s'adapter... et d'écouler leurs produits toxiques !.

## Roundup non merci.

Le Round Up serait utilisé par 200 000 agriculteurs et 3 millions de jardiniers ! Après avoir tenté de promouvoir ce produit toxique comme « biodégradable » et laissant « le sol propre », Monsanto a été condamné en 2009 pour publicité mensongère. Dangereux pour le milieu aquatique, l'OMS reconnaît un lien entre l'exposition au glyphosate et l'apparition de lymphomes non hodgkiniens, cancers du sang touchant le système immunitaire. Le Professeur Gilles-Eric Séralini et son équipe avaient démontré, dès 2012, la toxicité du Roundup et ses impacts sur les organes de détoxification du corps, le foie et les reins ainsi que sa capacité à perturber le système hormonal à très faible dose.

Pour plus d'informations : <http://www.criigen.org/>

## Botanic, des jardinerie au naturel !

Botanic est une jardinerie fondée en 1995. Dès 2008, et après une étude menée par Générations futures sur l'écotoxicité des pesticides, Botanic a fait le choix de retirer de ses rayons l'ensemble des pesticides et engrais chimiques. Une décision forte qui marque ainsi son engagement pour un jardinage respectueux de l'environnement. Pour aller plus loin, Botanic a mis en place depuis plusieurs années une collecte des pesticides pour les particuliers, notamment dans le cadre de la Semaine pour les alternatives aux pesticides. Les deux dernières opérations ont permis de récupérer 9 tonnes de produits phytosanitaires !

Pour plus d'informations :

<https://www.botanic.com/jardinerie/le-fil-d-actus/passons-nous-des-pesticides>

### Pour aller plus loin :

- *Un empoisonnement universel, comment les produits chimiques ont envahi la planète*, Fabrice Nicolino, Éditions Les Liens qui libèrent, 2014
- *Perturbateurs endocriniens, la menace invisible*, François Veillerette et Marine Jobert, Éditions Buschet Chastel, 2015
- *Changeons d'agriculture*, Jacques Caplat, Éditions Actes Sud - 2014

<http://www.generations-futures.fr/>  
<http://www.ecophytozna-pro.fr/>  
<http://www.plante-et-cite.fr/>  
<http://www.semaine-sans-pesticides.fr/>

# Comment agir ?

► Vos dons sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66% du versement effectué. Sans vous, rien n'est possible.

► Signez et faites signer les cartes-pétitions

► Je relaie l'information

Je souhaite recevoir gratuitement ..... exemplaire(s) de cette Alerte afin de la diffuser auprès de mes amis, voisins et dans des lieux militants.

Je commande ... autocollant(s) « PESTICIDES : NON MERCI ! » (2€ pièce).

Je commande ... badge(s) « PESTICIDES : NON MERCI ! » (2€ pièce).

► Je soutiens AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT dans son combat contre les pesticides.

Je verse un don de  50 €  30 €  75 € Autre : ..... €  
Ou j'opte pour le prélèvement automatique en remplissant le verso de cette carte-réponse.

► Pour recevoir toutes les campagnes de l'association,

j'adhère à Agir pour l'Environnement pour 10 € par an  
Les chèques sont à rédiger à l'ordre d'Agir pour l'Environnement et à adresser au 2 rue du Nord 75018 Paris

► J'ai participé à l'Alerte n°23 "Pesticides ? Pas dans mon jardin !" et je souhaite être tenu informé des résultats de celle-ci.

NOM .....  
PRENOM .....  
ADRESSE .....  
CODE POSTAL .....  
VILLE .....  
COURRIEL ..... @ .....

► Mon ami(e) a participé à cette campagne.

Il ou elle souhaite être tenu informé des résultats de celle-ci.  
 Il ou elle souhaite recevoir une plaquette de présentation d'Agir pour l'Environnement

NOM .....  
PRENOM .....  
ADRESSE .....  
CODE POSTAL .....  
VILLE .....  
COURRIEL ..... @ .....

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites.

Les pesticides sont reconnus comme étant des produits toxiques, tant pour notre environnement que pour la santé. Le dernier rapport de l'Inserm, *Pesticides : effet sur la santé, met en avant la dangerosité de ces produits pour les travailleurs professionnels (agriculteurs, horticulteurs, jardiniers, etc.)*. Par ailleurs, il confirme que l'exposition à certaines molécules peut également avoir des effets à très faibles doses sur le fœtus et le développement de l'enfant, à l'image des perturbateurs endocriniens.

Malgré ces effets avérés, ces poisons seront encore disponibles pendant huit ans, en libre-service dans vos magasins.

Afin de réduire au maximum les risques encourus pour la nature et la santé de vos clients, je vous demande de retirer, dans les meilleurs délais, tous ces produits de vos rayons.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez au contenu de cette carte pétition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

### EXPÉDITEUR

Nom, prénom .....  
Adresse .....  
Signature

Monsieur le Ministre,

Le 20 mars 2015, le glyphosate, substance active du Roundup, commercialisé par la multinationale Monsanto, a été classé par l'Organisation Mondiale de la Santé comme « cancérigène probable pour l'Homme ». Cette décision doit vous amener à reconsidérer les autorisations de mise sur le marché de ce produit toxique pour l'Homme et les écosystèmes. Je vous demande de prendre immédiatement des mesures conservatoires en appliquant le principe de précaution. Les jardinerie et grandes surfaces doivent retirer ces produits toxiques de leurs rayons afin d'éviter toute contamination et mise en danger de la vie d'autrui.

L'absence de décision engagerait certainement votre responsabilité pénale. Je compte également sur votre célérité pour informer largement le monde agricole sur les risques liés à l'épandage de glyphosate, tant pour les professionnels que pour les riverains des parcelles traitées.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez au contenu de cette carte pétition, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

### EXPÉDITEUR

Nom, prénom .....  
Adresse .....  
Signature